

219C1006
FR0004166197-FS0593

24 juin 2019

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EVOLIS
(Alternext)

Par courriers reçus le 21 juin 2019, le concert composé de la société par actions simplifiée Cedys & Co¹, M. Emmanuel Picot, M. Serge Olivier, Mme Cécile Belanger, M. Didier Godard, M. Yves Liatard, Mme Cyrille Volentier et Mme Nelly Laurent, a déclaré avoir franchi en hausse, le 19 juin 2019, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société EVOLIS et détenir 3 316 930 actions EVOLIS représentant 3 367 238 droits de vote, soit 63,54% du capital et 60,11% des droits de vote de cette société², répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Cedys & Co	3 257 613	62,40	3 257 613	58,15
Emmanuel Picot	30 001	0,57	60 002	1,07
Serge Olivier	1	ns	2	ns
Cécile Belanger	1	ns	2	ns
Didier Godard	1	ns	2	ns
Yves Liatard	1	ns	2	ns
Cyrille Volentier	20 303	0,39	40 606	0,72
Nelly Laurent	9 009	0,17	9 009	0,16
Total concert	3 316 930	63,54	3 367 238	60,11

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport d'actions EVOLIS détenues à titre individuel par M. Emmanuel Picot, M. Serge Olivier, Mme Cécile Belanger, M. Didier Godard, M. Yves Liatard, Mme Cyrille Volentier et Mme Nelly Laurent à la société Cedys & Co, dont les associés sont présumés agir de concert vis-à-vis de la société EVOLIS en vertu de l'article L. 233-10 II, 4° du code de commerce, et de l'adhésion des associés de Cedys & Co au pacte d'associés³ de cette société.

A cette occasion, la société Cedys & Co a déclaré avoir franchi individuellement en hausse les mêmes seuils.

Il est précisé que les actions EVOLIS détenues à titre individuel par les associés de la société Cedys & Co seront toutes apportées à l'offre publique d'achat simplifiée⁴ qui sera initiée par Cedys & Co⁵.

¹ Société (sise 14 avenue de la Fontaine, ZI Angers Beaucouzé, 49070 Beaucouzé) dont les associés sont M. Emmanuel Picot (24,68%), M. Serge Olivier (24,47%), Mme Cécile Belanger (22,03%), M. Didier Godard (22,08%), M. Yves Liatard (5,54%), Mme Cyrille Volentier (1,14%) et Mme Nelly Laurent (0,06%).

² Sur la base d'un capital composé de 5 220 620 actions représentant 5 601 900 droits de vote (compte tenu de la perte des droits de vote double attachés aux actions EVOLIS apportées à Cedys & Co), sur la base du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Ce pacte d'associés a été conclu le 19 juin 2019.

⁴ Etant précisé que M. Emmanuel Picot, M. Serge Olivier, Mme Cécile Belanger, M. Didier Godard et M. Yves Liatard conserveront chacun 1 action EVOLIS.

⁵ Cf. notamment communiqué conjoint diffusé par les sociétés EVOLIS et Cedys & Co le 20 juin 2019 et D&I 219C0992 du 20 juin 2019.